

Section XV

MÉTAUX COMMUNS ET OUVRAGES EN CES MÉTAUX

Notes.

1. La présente Section ne comprend pas :
 - a) les couleurs et encres préparées à base de poudres ou paillettes métalliques, ainsi que les feuilles à marquer au fer (n^{os} 32.07 à 32.10, 32.12, 32.13 ou 32.15);
 - b) le ferrocérium et autres alliages pyrophoriques (n^o 36.06);
 - c) les coiffures métalliques, et leurs parties métalliques, des n^{os} 65.06 ou 65.07;
 - d) les montures de parapluies et autres articles du n^o 66.03;
 - e) les produits du Chapitre 71 (alliages de métaux précieux, métaux communs plaqués ou doublés de métaux précieux, bijouterie de fantaisie, par exemple);
 - f) les articles de la Section XVI (machines et appareils; matériel électrique);
 - g) les voies ferrées assemblées (n^o 86.08) et autres articles de la Section XVII (véhicules, bateaux, véhicules aériens);
 - h) les instruments et appareils de la Section XVIII, y compris les ressorts d'horlogerie;
 - ij) les plombs de chasse (n^o 93.06) et autres articles de la Section XIX (armes et munitions);
 - k) les articles du Chapitre 94 (meubles, sommiers, appareils d'éclairage, enseignes lumineuses, constructions préfabriquées, par exemple);
 - l) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
 - m) les tamis à main, les boutons, les porte-plume, porte-mine, plumes et autres articles du Chapitre 96 (ouvrages divers);
 - n) les articles du Chapitre 97 (objets d'art, par exemple).
2. Dans la Nomenclature, on entend par *parties et fournitures d'emploi général* :
 - a) les articles des n^{os} 73.07, 73.12, 73.15, 73.17 ou 73.18, ainsi que les articles similaires en autres métaux communs;
 - b) les ressorts et lames de ressorts en métaux communs, autres que les ressorts d'horlogerie (n^o 91.14);
 - c) les articles des n^{os} 83.01, 83.02, 83.08, 83.10 ainsi que les cadres et la miroiterie en métaux communs du n^o 83.06.

Dans les Chapitres 73 à 76 et 78 à 82 (à l'exception du n^o 73.15), les mentions relatives aux parties ne couvrent pas les parties et fournitures d'emploi général au sens ci-dessus.

Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent et de la Note 1 du Chapitre 83, les ouvrages des Chapitres 82 ou 83 sont exclus des Chapitres 72 à 76 et 78 à 81.
3. Dans la Nomenclature, on entend par *métaux communs* : la fonte, le fer et l'acier, le cuivre, le nickel, l'aluminium, le plomb, le zinc, l'étain, le tungstène (wolfram), le molybdène, le tantale, le magnésium, le cobalt, le bismuth, le cadmium, le titane, le zirconium, l'antimoine, le manganèse, le béryllium, le chrome, le germanium, le vanadium, le gallium, le hafnium (celtium), l'indium, le niobium (columbium), le rhénium et le thallium.
4. Dans la Nomenclature, le terme *cermets* s'entend d'un produit contenant une combinaison hétérogène microscopique d'un composant métallique et d'un composant céramique. Ce terme couvre également les métaux durs (carbures métalliques frittés) qui sont des carbures métalliques frittés avec du métal.

5. Règle des alliages (autres que les ferro-alliages et les alliages mères définis dans les Chapitres 72 et 74) :
- a) les alliages de métaux communs sont classés avec le métal qui prédomine en poids sur chacun des autres constituants;
 - b) les alliages de métaux communs de la présente Section et d'éléments ne relevant pas de cette Section sont classés comme alliages de métaux communs de la présente Section lorsque le poids total de ces métaux est égal ou supérieur à celui des autres éléments;
 - c) les mélanges frittés de poudres métalliques, les mélanges hétérogènes intimes obtenus par fusion (autres que les cermets) et les composés intermétalliques suivent le régime des alliages.
6. Sauf dispositions contraires, toute référence à un métal commun dans la Nomenclature s'entend également des alliages classés avec ce métal par application de la Note 5.

7. Règle des articles composites :

Sauf dispositions contraires résultant du libellé des positions, les ouvrages en métaux communs ou considérés comme tels, qui comprennent deux ou plusieurs métaux communs, sont classés avec l'ouvrage correspondant du métal prédominant en poids sur chacun des autres métaux.

Pour l'application de cette règle, on considère :

- a) la fonte, le fer et l'acier comme constituant un seul métal;
 - b) les alliages comme constitués, pour la totalité de leur poids, par le métal dont ils suivent le régime par application de la Note 5;
 - c) un cermet du n° 81.13 comme constituant un seul métal commun.
8. Dans la présente Section, on entend par :

a) **Déchets et débris**

Les déchets et débris métalliques provenant de la fabrication ou de l'usinage des métaux et les ouvrages en métaux définitivement inutilisables en tant que tels par suite de bris, découpage, usure ou autres motifs.

b) **Poudres**

Les produits qui passent à travers un tamis d'une ouverture de maille de 1 mm dans une proportion égale ou supérieure à 90 % en poids.

Note supplémentaire.

1. Sauf dispositions contraires, toute référence à « diameter », lorsqu'il s'agit de tubes et tuyaux, se rapporte au diamètre intérieur réel.

Chapitre 73

OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER

Notes.

1. Dans ce Chapitre, on entend par *fontes* les produits obtenus par moulage dans lesquels le fer prédomine en poids sur chacun des autres éléments et qui ne répondent pas à la composition chimique des aciers visée à la Note 1 d) du Chapitre 72.
2. Aux fins du présent Chapitre, le terme *fil*s s'entend des produits obtenus à chaud ou à froid dont la coupe transversale, de forme quelconque, n'excède pas 16 mm dans sa plus grande dimension.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
73.01		Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier.			
7301.10.00		-Palplanches		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - - <i>Simplement laminées à chaud</i>	TNE		
		90 - - - - - <i>Autres</i>	TNE		
7301.20		-Profilés			
7301.20.10		- - -Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - - <i>D'une hauteur n'excédant pas 635 mm</i>	TNE		
		20 - - - - - <i>D'une hauteur excédant 635 mm</i>	TNE		
7301.20.90		- - -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - - <i>D'une hauteur n'excédant pas 635 mm</i>	TNE		
		20 - - - - - <i>D'une hauteur excédant 635 mm</i>	TNE		
73.02		Éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier : rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails.			
7302.10		-Rails			
7302.10.10		- - -Pour chemin de fer, usagés		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - - <i>Laminés à nouveau</i>	TNE		
		90 - - - - - <i>Autres</i>	TNE		
7302.10.20		- - -Pour chemin de fer, neufs, en fer ou en aciers non alliés		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - - <i>Traités à chaud :</i>			
		11 - - - - - <i>D'un poids n'excédant pas 50 kg/m</i>	KGM		
		12 - - - - - <i>D'un poids excédant 50 kg/m mais n'excédant pas 57 kg/m</i>	KGM		
		13 - - - - - <i>D'un poids excédant 57 kg/m mais n'excédant pas 67 kg/m</i>	KGM		
		14 - - - - - <i>D'un poids excédant 67 kg/m</i>	KGM		
		- - - - - <i>Non traités à chaud :</i>			
		21 - - - - - <i>D'un poids n'excédant pas 50 kg/m</i>	KGM		
		22 - - - - - <i>D'un poids excédant 50 kg/m mais n'excédant pas 57 kg/m</i>	KGM		
		23 - - - - - <i>D'un poids excédant 57 kg/m mais n'excédant pas 67 kg/m</i>	KGM		
		24 - - - - - <i>D'un poids excédant 67 kg/m</i>	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7302.10.90		- - - -Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -Pour chemin de fer, neufs, en acier alliés, traités à chaud :			
11		- - - - -D'un poids n'excédant pas 50 kg/m.....	KGM		
12		- - - - -D'un poids excédant 50 kg/m mais n'excédant pas 57 kg/m.....	KGM		
13		- - - - -D'un poids excédant 57 kg/m mais n'excédant pas 67 kg/m.....	KGM		
14		- - - - -D'un poids excédant 67 kg/m.....	KGM		
		- - - - -Pour chemin de fer, neufs, en aciers alliés, non traités à chaud :			
21		- - - - -D'un poids n'excédant pas 50 kg/m.....	KGM		
22		- - - - -D'un poids excédant 50 kg/m mais n'excédant pas 57 kg/m.....	KGM		
23		- - - - -D'un poids excédant 57 kg/m mais n'excédant pas 67 kg/m.....	KGM		
24		- - - - -D'un poids excédant 67 kg/m.....	KGM		
30		- - - - -Rails de translation.....	KGM		
40		- - - - -Rails industriels.....	KGM		
90		- - - - -Autres.....	KGM		
7302.30.00	00	-Aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7302.40.00		-Éclisses et selles d'assise		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - -Isolés, pour systèmes de signalisation ferroviaire.....	TNE		
		90 - - - - -Autres.....	TNE		
7302.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - -Traverses.....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
7303.00.00		Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte.		5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -Sans ailettes, sans vissage ou sans brides :			
11		- - - - -Tuyaux d'écoulement.....	KGM		
12		- - - - -Tuyaux pour canalisations sous-pression.....	KGM		
90		- - - - -Autres.....	KGM		
73.04		Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier.			
		-Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7304.11.00	00	-En aciers inoxydables	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7304.19		--Autres			
7304.19.10	00	--En fer ou en aciers non alliés, d'un diamètre extérieur n'excédant pas 265 mm, devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits tirés du gaz naturel	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7304.19.90		---Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----D'un diamètre extérieur excédant 265 mm :			
	11	----En fer ou en aciers non alliés.....	KGM		
	12	----En aciers alliés.....	KGM		
		----D'un diamètre extérieur n'excédant pas 265 mm :			
	21	----En fer ou en aciers non alliés.....	KGM		
	22	----En aciers alliés.....	KGM		
		-Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou de gaz :			
7304.22.00	00	-Tiges de forage en aciers inoxydables	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7304.23.00		--Autres tiges de forage		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Neufs :			
	11	----En fer ou en aciers non alliés.....	KGM		
	12	----En aciers alliés.....	KGM		
		----Autres :			
	91	----En fer ou en aciers non alliés.....	KGM		
	92	----En aciers alliés.....	KGM		
7304.24.00	00	-Autres, en aciers in oxydables	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7304.29.00	--Autres			En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----Tubes et tuyaux de cuvelage d'un diamètre extérieur excédant 114,3 mm mais n'excédant pas 177,8 mm :			
11		-----D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55, K-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
19		-----Autres.....	KGM		
		-----Tubes et tuyaux de cuvelage d'un diamètre extérieur excédant 177,8 mm mais n'excédant pas 298,5 mm :			
21		-----D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55, K-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
29		-----Autres.....	KGM		
		-----Tubes et tuyaux de cuvelage d'un diamètre extérieur excédant 298,5 mm :			
31		-----D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55, K-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
39		-----Autres.....	KGM		
		-----Tubes et tuyaux d'un diamètre extérieur n'excédant pas 60,2 mm :			
41		-----D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
49		-----Autres.....	KGM		
		-----Tubes et tuyaux d'un diamètre extérieur de 60,3 mm :			
51		-----D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
59		-----Autres.....	KGM		
		-----Tubes et tuyaux d'un diamètre extérieur excédant 60,3 mm mais n'excédant pas 73 mm :			
61		-----D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
69		-----Autres.....	KGM		
		-----Tubes et tuyaux d'un diamètre extérieur excédant 73 mm :			
71		-----D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
79		-----Autres.....	KGM		
		-Autres, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés :			
7304.31	--Étirés ou laminés à froid				
7304.31.10 00	--	Devant servir à la fabrication de tiges de forage, de tubages ou de cuvelages, ou d'accessoires, de raccords, de manchons de production ou de leurs mamelons pour les puits de gaz naturel ou de pétrole; Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits tirés du gaz naturel	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7304.31.90	---Autres			En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10		-----Tubes et tuyaux mécaniques.....	KGM		
		-----Tubes et tuyaux sous pression :			
21		-----Pour chaudières à vapeur	KGM		
28		-----Pour autres chaudières	KGM		
29		-----Autres.....	KGM		
90		-----Autres.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7304.39		--Autres			
7304.39.10	00	-- Pour les hauts fourneaux pour la fusion du minerai de fer; Devant servir à la fabrication des rouleaux pour calandrer, sur-calandrer ou imprimer en relief le papier ou les tissus; Devant servir à la fabrication de tiges de forage, de tubages ou de cuvelages ou d'accessoires, de raccords, de manchons de production ou de leurs mamelons, pour les puits de gaz naturel ou de pétrole; Devant servir à la fabrication de séparateurs et de purificateurs (d'eau, de pétrole, de gaz) devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel; Tubes et tuyaux, coulés par centrifugation, avec bouts ordinaires, ayant une épaisseur paroi d'au moins 15,875 mm mais d'au plus 63,5 mm, devant servir à la fabrication de rouleaux pour les machines à papier	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7304.39.20		-- Tubes et tuyaux devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties, soumises à de hautes pressions, de chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux employés au raffinage des huiles		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- Pour chaudières à vapeur	KGM		
	80	---- Pour autres chaudières	KGM		
	90	---- Autres	KGM		
7304.39.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- Tubes et tuyaux mécaniques	KGM		
	20	---- Tubes ou tuyaux standard	KGM		
	90	---- Autres	KGM		
		-Autres, de section circulaire, en aciers inoxydables :			
7304.41		--Étirés ou laminés à froid			
		-- D'un diamètre extérieur de moins de 19 mm :			
7304.41.11	00	-- Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits tirés du gaz naturel	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7304.41.19		----Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- Tubes et tuyaux mécaniques	KGM		
		---- Tubes et tuyaux sous pression :			
	21	---- Pour chaudières à vapeur	KGM		
	29	---- Autres	KGM		
	90	---- Autres	KGM		
		--Autres :			
7304.41.91	00	-- Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits tirés du gaz naturel	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7304.41.99	---	-Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Tubes et tuyaux mécaniques.....	KGM		
	----	-Tubes et tuyaux sous pression :			
21	----	-Pour chaudières à vapeur.....	KGM		
29	----	-Autres.....	KGM		
90	----	-Autres.....	KGM		
7304.49	--	-Autres			
7304.49.10 00	--	-Profils creux, laminés à chaud ou extrudés, devant servir à la fabrication de tubes ou tuyaux d'acier sans soudure réduits à froid ou étirés à froid; Tubes et tuyaux, coulés par centrifugation, avec bouts ordinaires, ayant une épaisseur de paroi d'au moins 15,875 mm mais d'au plus 63,5 mm, devant servir à la fabrication de rouleaux pour les machines à papier	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7304.49.20	--	-Autre tubes et tuyaux, devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties, soumises à des hautes pressions, de chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux employés au raffinage des huiles		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Pour chaudières à vapeur.....	KGM		
90	----	-Autres.....	KGM		
7304.49.90	---	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Tubes et tuyaux mécaniques.....	KGM		
90	----	-Autres.....	KGM		
		-Autres, de section circulaire, en autres aciers alliés :			
7304.51	--	-Étirés ou laminés à froid			
7304.51.10 00	--	-Tubes et tuyaux, d'un diamètre de 8 cm ou plus mais n'excédant pas 13 cm, devant servir à la fabrication des perforateurs de puits de pétrole	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7304.51.90	---	-Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Tubes et tuyaux mécaniques.....	KGM		
20	----	-Tubes et tuyaux sous pression.....	KGM		
90	----	-Autres.....	KGM		
7304.59	--	-Autres			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7304.59.10	00	--Devant servir à la fabrication de tiges de forage, de tubage ou de cuvelages, ou d'accessoires, de raccords, de manchons de production ou de leurs mamelons, pour les puits de gaz naturel ou de pétrole; Devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux dans les mines, dans les carrières ou à la mise en valeur de gisements; Tubes et tuyaux, d'un diamètre extérieur de 177,8 mm et d'une épaisseur de paroi de 4,4 mm ou 4,9 mm, devant servir à la fabrication de cylindres haute pression pour le marché de gaz comprimé industriel; Tubes et tuyaux, répondant aux spécifications de ASTM A-519, nuance 8620, de l'AISI 52100 ou de ASTM 485, recuits et ayant subi un traitement thermique de stabilisation, d'un diamètre extérieur d'au moins 130 mm et d'au plus 440 mm et d'une épaisseur de paroi d'au moins 28 mm et d'au plus 80 mm, devant servir à la fabrication de cylindres à boulettes, pour les usines d'aliments pour animaux ou de copeaux de bois; Tubes et tuyaux, d'un diamètre de 8 cm ou plus mais n'excédant pas 13 cm, devant servir à la fabrication des perforateurs de puits de pétrole	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7304.59.20	00	--Tubes et tuyaux, devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties, soumises à de hautes pressions, de chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux employés au raffinage des huiles	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7304.59.90		---Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Tubes et tuyaux mécaniques.....	KGM		
	20	----Tubes et tuyaux standard.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
7304.90		-Autres			
7304.90.10	00	--Devant servir à la fabrication de séparateurs et de purificateurs (d'eau, de pétrole, de gaz) devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7304.90.20	00	--Autres étirés ou laminés à froid, en fer ou en aciers non alliés; Tubes et tuyaux, devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties soumises à des hautes pressions, de chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux employés au raffinage de huiles	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7304.90.30	00	--Autres étirés ou laminés à froid, en aciers alliés	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7304.90.90		---Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Tubes et tuyaux mécaniques :			
	11	----En fer ou en aciers non alliés.....	KGM		
	12	----En aciers alliés.....	KGM		
		----Autres :			
	91	----En fer ou en aciers non alliés.....	KGM		
	92	----En aciers alliés.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
73.05		Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier.			
		-Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs :			
7305.11.00		--Soudés longitudinalement à l'arc immergé		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----D'un diamètre extérieur n'excédant pas 609,6 mm :			
11		----Répondant aux spécifications API n'excédant pas X-52.....	KGM		
19		----Autres.....	KGM		
		----D'un diamètre extérieur excédant 609,6 mm :			
21		----Répondant aux spécifications API n'excédant pas X-52.....	KGM		
29		----Autres.....	KGM		
7305.12.00		--Soudés longitudinalement, autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----D'un diamètre extérieur n'excédant pas 609,6 mm :			
11		----Répondant aux spécifications API n'excédant pas X-52.....	KGM		
19		----Autres.....	KGM		
20		----D'un diamètre extérieur excédant 609,6 mm.....	KGM		
7305.19.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----D'un diamètre extérieur n'excédant pas 609,6 mm :			
11		----Répondant aux spécifications API n'excédant pas X-52.....	KGM		
19		----Autres.....	KGM		
		----D'un diamètre extérieur excédant 609,6 mm :			
21		----Répondant aux spécifications API n'excédant pas X-52.....	KGM		
29		----Autres.....	KGM		
7305.20.00	00	-Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Autres, soudés :			
7305.31		--Soudés longitudinalement			
7305.31.10	00	--Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la récupération ou la production de pétrole brut à partir de schistes, de sables pétrolifères ou de sables bitumineux; En fer ou en aciers non alliés, devant servir à la fabrication de séparateurs et de purificateurs (d'eau, de pétrole, de gaz) devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel; Tubes et tuyaux, soudés par résistance électrique, d'un diamètre extérieur de 457,2 mm ou plus mais n'excédant pas 609,6 mm, ayant une épaisseur paroi de 9,525 mm ou plus mais n'excédant pas 12,7 mm, contenant, en poids, 0,37 % ou plus mais n'excédant pas 0,48 % de carbone et 0,6 % ou plus mais n'excédant pas 1,2 % de manganèse, devant servir à la fabrication de tubes ou tuyaux trempés par induction résistants à l'abrasion	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou de gaz :			
7306.21		--Soudés, en aciers in oxydables			
7306.21.10 00	--	Devant servir à la fabrication de tiges de forage pour les puits de gaz naturel ou de pétrole	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7306.21.90 00	---	Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7306.29		--Autres			
7306.29.10	--	Devant servir à la fabrication de tiges de forage pour les puits de gaz naturel ou de pétrole		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	Tubes et tuyaux de cuvelage, d'un diamètre extérieur de 114,3 mm ou plus mais n'excédant pas 177,8 mm :			
11	----	D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55, K-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
19	----	Autres.....	KGM		
	----	Tubes et tuyaux de cuvelage, d'un diamètre extérieur de 177,8 mm ou plus mais n'excédant pas 298,4 mm :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		21 - - - - -D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55, K-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
		29 - - - - -Autres.....	KGM		
		- - - - -Tubes et tuyaux de cuvelage, d'un diamètre extérieur excédant 298,4 mm :			
		31 - - - - -D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55, K-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
		39 - - - - -Autres.....	KGM		
		- - - - -Tubes :			
		41 - - - - -D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
		49 - - - - -Autres.....	KGM		
7306.29.90		- - -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -Tubes et tuyaux de cuvelage, d'un diamètre extérieur de 114,3 mm ou plus mais n'excédant pas 177,8 mm :			
		11 - - - - -D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55, K-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
		19 - - - - -Autres.....	KGM		
		- - - - -Tubes et tuyaux de cuvelage, d'un diamètre extérieur excédant 177,8 mm, mais n'excédant pas 298,4 mm :			
		21 - - - - -D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55, K-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
		29 - - - - -Autres.....	KGM		
		- - - - -Tubes et tuyaux de cuvelage, d'un diamètre extérieur excédant 298,4 mm :			
		31 - - - - -D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55, K-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
		39 - - - - -Autres.....	KGM		
		- - - - -Tubes :			
		41 - - - - -D'un degré d'A.P.I. H-40, J-55 ou spécifications de propriétés équivalentes	KGM		
		49 - - - - -Autres.....	KGM		
7306.30		-Autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés			
7306.30.10		- - -Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la récupération ou la production de pétrole brut à partir de schistes, de sables pétroliers ou de sables bitumineux; Tubes et tuyaux, étirés à froid après soudage, d'un diamètre extérieur d'au plus 12,7 cm et d'une épaisseur de paroi d'au moins 6,35 mm, ou d'un diamètre extérieur supérieur à 12,7 cm, devant servir à la fabrication de cylindres hydrauliques télescopiques pour dispositifs excavateurs ou basculeurs pour véhicules automobiles - - - - -Galvanisés, d'un diamètre extérieur n'excédant pas 114,3 mm :		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		11 - - - - -Tubes et tuyaux mécaniques.....	KGM		
		12 - - - - -Tubes et tuyaux sous pression.....	KGM		
		13 - - - - -Sections structurales creuses	KGM		
		14 - - - - -Tubes et tuyaux standard.....	KGM		
		15 - - - - -Conduits	KGM		
		19 - - - - -Autres.....	KGM		
		- - - - -Autres, d'un diamètre extérieur n'excédant pas 114,3 mm :			
		21 - - - - -Tubes et tuyaux mécaniques.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		22 -----Tubes et tuyaux sous pression.....	KGM		
		23 -----Sections structurales creuses	KGM		
		24 -----Tubes et tuyaux standard.....	KGM		
		25 -----Conduits.....	KGM		
		29 -----Autres.....	KGM		
		-----D'un diamètre extérieur excédant 114,3 mm :			
		31 -----Tubes et tuyaux mécaniques.....	KGM		
		32 -----Tubes et tuyaux sous pression.....	KGM		
		33 -----Sections structurales creuses	KGM		
		34 -----Tubes et tuyaux standard.....	KGM		
		39 -----Autres.....	KGM		
7306.30.20		---Tubes et tuyaux, devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties, soumises à de hautes pressions, de chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux employés au raffinage des huiles		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ----Galvanisés, d'un diamètre extérieur n'excédant pas 114,3 mm	KGM		
		20 ----Autres, d'un diamètre extérieur n'excédant pas 114,3 mm.....	KGM		
		30 ----D'un diamètre extérieur excédant 114,3 mm.....	KGM		
7306.30.90		---Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----Galvanisés, d'un diamètre extérieur n'excédant pas 114,3 mm :			
		11 -----Tubes et tuyaux mécaniques.....	KGM		
		12 -----Tubes et tuyaux sous pression.....	KGM		
		13 -----Sections structurales creuses	KGM		
		14 -----Tubes et tuyaux standard.....	KGM		
		15 -----Conduits.....	KGM		
		19 -----Autres.....	KGM		
		-----Autres, d'un diamètre extérieur n'excédant pas 114,3 mm :			
		21 -----Tubes et tuyaux mécaniques.....	KGM		
		22 -----Tubes et tuyaux sous pression.....	KGM		
		23 -----Sections structurales creuses	KGM		
		24 -----Tubes et tuyaux standard.....	KGM		
		25 -----Conduits.....	KGM		
		29 -----Autres.....	KGM		
		-----D'un diamètre extérieur excédant 114,3 mm :			
		31 -----Tubes et tuyaux mécaniques.....	KGM		
		32 -----Tubes et tuyaux sous pression.....	KGM		
		33 -----Sections structurales creuses	KGM		
		34 -----Tubes et tuyaux standard.....	KGM		
		39 -----Autres.....	KGM		
7306.40		-Autres, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables			
7306.40.10 00		--Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits tirés du gaz naturel; Devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux dans les mines, dans les carrières ou à la mise en valeur de gisements; Tubes devant servir à la fabrication de flexibles pour les systèmes de freinage et de direction de motocycles ou de véhicules tout-terrain	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7306.69.10	00	- - -En aciers alliés, devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits tirés du gaz naturel	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7306.69.90		- - -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - -En fer ou en aciers non alliés :			
	11	- - - - -Tubes et tuyaux mécaniques.....	KGM		
	12	- - - - -Sections structurales creuses	KGM		
	19	- - - - -Autres.....	KGM		
		- - - - -En aciers alliés :			
	21	- - - - -Tubes et tuyaux mécaniques.....	KGM		
	22	- - - - -Sections structurales creuses	KGM		
	29	- - - - -Autres.....	KGM		
7306.90		-Autres			
7306.90.10	00	- - -Tubes, tuyaux et enveloppes, devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7306.90.90		- - -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - - -En fer ou en aciers non alliés.....	KGM		
	20	- - - - -En aciers alliés	KGM		
73.07		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier.			
		-Moulés :			
7307.11		- -En fonte non malléable			
7307.11.10	00	- - -Simplement forgés ou courbés à la forme requise	KGM	6,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7307.11.90	00	- - -Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7307.19		- -Autres			
7307.19.10	00	- - -Devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux dans les mines, dans les carrières ou à la mise en valeur de gisements	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - -Autres :			
7307.19.91	00	- - - -Simplement forgés ou courbés à la forme requise	KGM	6,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7307.19.99	- - - -	-Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 - - - -	-Raccords unions.....	KGM		
	90 - - - -	-Autres.....	KGM		
-Autres, en aciers inoxydables :					
7307.21	- -	Brides			
7307.21.10 00	- - -	-Devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel	KGM	4,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 4,5 %
	- - -	-Autres :			
7307.21.91 00	- - -	-Simplement forgés ou courbés à la forme requise	KGM	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7307.21.99 00	- - -	-Autres	KGM	7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7307.22	- -	Coudes, courbes et manchons, filetés			
7307.22.10 00	- - -	-Manchons	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7307.22.90 00	- - -	-Autres	KGM	7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7307.23	- -	Accessoires à souder bout à bout			
7307.23.10 00	- - -	-Devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel	KGM	4,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 4,5 %
7307.23.90 00	- - -	-Autres	KGM	7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7307.29	- -	Autres			
7307.29.10 00	- - -	-Devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux dans les mines, dans les carrières ou à la mise en valeur de gisements	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7307.29.20 00	- - -	-Devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel	KGM	4,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 4,5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		---Autres :			
7307.29.91 00		--- -Simplement forgés ou courbés à la forme requise	KGM	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7307.29.99 00		--- -Autres	KGM	7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Autres :			
7307.91		--Brides			
		--- -Simplement forgés ou courbés à la forme requise :			
7307.91.11 00		--- -Pièces forgées à matrice fermée, ou bagues à profil sans soudure, en acier au carbone, répondant aux spécifications ANSI B16.5, API B16.47B, MSS B16.47A, AWWA C207B ou AWWA C207E, devant servir à la fabrication de brides de canalisation finies	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7307.91.19 00		--- -Autres	KGM	4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7307.91.20 00		--- -Autres, devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel	KGM	4,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 4,5 %
7307.91.90		-- -Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ---- -En fer ou en aciers non alliés	KGM		
		20 ---- -En aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables	KGM		
7307.92		--Coudes, courbes et manchons, filetés			
7307.92.10		-- -Manchons		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ---- -En fer ou en aciers non alliés	KGM		
		20 ---- -En aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables	KGM		
7307.92.90		-- -Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ---- -En fer ou en aciers non alliés	KGM		
		20 ---- -En aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables	KGM		
7307.93		--Accessoires à souder bout à bout			
7307.93.10 00		-- -En fer ou en aciers non alliés	KGM	5,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7307.93.20	00	--En aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7307.99		--Autres			
7307.99.10	00	--Devant servir à la fabrication de flexibles pour les systèmes de freinage ou direction de motocycles ou de véhicules tout-terrain; En fer ou en aciers non alliés, devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux dans les mines, dans les carrières ou à la mise en valeur de gisements	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7307.99.20	00	--En aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, autrement ouvrés que simplement forgés ou courbés à la forme requise, devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel	KGM	4,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 4,5 %
		-- -Autres :			
7307.99.91		--- -Simplement forgés ou courbés à la forme requise		4,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -En fer ou en aciers non alliés :			
	11	---- -Raccords.....	KGM		
	19	---- -Autres.....	KGM		
		---- -En aciers alliés autres qu'en acier inoxydables :			
	21	---- -Raccords.....	KGM		
	29	---- -Autres.....	KGM		
7307.99.99		--- -Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -En fer ou en aciers non alliés :			
	11	---- -Raccords.....	KGM		
	19	---- -Autres.....	KGM		
		---- -En aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables :			
	21	---- -Raccords.....	KGM		
	29	---- -Autres.....	KGM		
73.08		Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction.			
7308.10.00	00	-Ponts et éléments de ponts	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7308.20.00		-Tours et pylônes		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Tours de transmission	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	90	-Autres.....	KGM		
7308.30.00		-Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Profils, non poinçonnés, ni perforés, recouverts ou non, mais non autrement ouvrés, et matière semblable obtenue à partir de bandes laminées à chaud ou à froid, recouvertes ou non, pour la fabrication de châssis de fenêtres, de cadres ou de chambranles de fenêtres.....	TNE		
		-Portes et leurs cadres et chambranles :			
	21	-À coulisse.....	NMB		
	22	-De garage de maison privée.....	NMB		
	28	-Autres, à rideau.....	NMB		
	29	-Autres.....	NMB		
	30	-Fenêtres et leurs cadres et chambranles.....	NMB		
	40	-Seuils.....	NMB		
7308.40.00		-Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étagage		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Étalements, billes et cadres pour le soutènement des toits et des murs dans les mines, y compris les buttes flexibles, les queues, les chapeaux et les appareils de dégagement des étais.....	KGM		
	90	-Autres.....	KGM		
7308.90		-Autres			
7308.90.10		--Ouvrages de bâtiment façonnés pour la construction ou la réparation de silos pour ensiler le fourrage; Calottes d'ensilage		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Calottes d'ensilage.....	KGM		
		-Ouvrages de bâtiment façonnés pour la construction ou la réparation de silos pour ensiler le fourrage :			
	21	-Tiges.....	KGM		
	29	-Autres.....	KGM		
7308.90.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Plafonds, y compris les charpentes pour plafonds suspendus.....	KGM		
	20	-Toitures.....	-		
	30	-Parement, y compris les soffites et bordures de toits.....	-		
	40	-Clôtures assemblées, y compris les barrières.....	-		
	50	-Planchers; avaloirs de toits.....	KGM		
	60	-Colonnes, piliers, poteaux, poutres et autres éléments de structure similaires.....	KGM		
		-Autres :			
	91	-Parcs ou stalles pour le bétail.....	KGM		
	92	-Escaliers.....	-		
	93	-Toit-terrasses ou balcons.....	-		
	94	-Moulures ou garnitures.....	KGM		
	95	-Grilles et diffuseurs d'air ou canalisations.....	KGM		
	96	-Autres éléments d'architecture ou d'ornement.....	KGM		
	99	-Autres.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7309.00		Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.			
7309.00.10		-- Réservoirs en acier boulonnés devant être utilisés pour les puits de pétrole ou de gaz naturel jusqu'à la vanne de distribution; Cuves à lait		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- Cuves à lait.....	NMB		
	20	---- Réservoirs en acier boulonnés devant être utilisés pour les puits de pétrole ou de gaz naturel jusqu'à la vanne de distribution	NMB		
7309.00.90		-- Autres		5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- Réservoirs sous pression ou à vide	NMB		
	20	---- Réservoirs de stockage à eau chaude	NMB		
	30	---- Fosses septiques	NMB		
		---- Autres :			
	91	---- Réservoirs pour entreposer les excréta d'animaux	NMB		
	98	---- Autres réservoirs	NMB		
	99	---- Autres	NMB		
73.10		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.			
7310.10		-D'une contenance de 50 litres ou plus			
		-- Réservoirs ou tambours :			
7310.10.11	00	---- Employés pour recouvrir ou contenir des marchandises importées (à l'exception de ceux devant être utilisés à un usage autre que le transport des marchandises qu'ils contiennent), présentés avec les marchandises qu'ils contiennent	-	3,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7310.10.19		--- Autres		5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
		---- Réservoirs :			
	11	---- Sous pression ou à vide.....	-		
	19	---- Autres.....	-		
		---- Tambours :			
	21	---- Conteneurs uniservices.....	NMB		
	29	---- Autres.....	NMB		
7310.10.90		--- Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	10	---- Bidons	-		
	90	---- Autres	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
-D'une contenance de moins de 50 litres :					
7310.21.00		--Boîtes à fermer par soudage ou sertissage		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	10	---- -Pour des denrées alimentaires.....	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
7310.29.00		--Autres		5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
		---- -Réservoirs ou tambours :			
	11	----- -Conteneurs uniservices.....	NMB		
	19	----- -Autres.....	NMB		
		---- -Autres :			
	91	----- -Contenants cryogéniques devant être utilisés pour l'expédition ou pour l'entreposage de vaccins pour volailles.....	NMB		
	92	----- -Bidons.....	NMB		
	99	----- -Autres.....	NMB		
7311.00		Réceptacles pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier.			
7311.00.10	00	-- -Cylindres à haute pression, dont la pression totale excède 300 bars, devant être utilisés à la fabrication de gaz sous pression	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7311.00.90		-- -Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	10	---- -Pour lampes à souder (chalumeaux).....	NMB		
	20	---- -Bouteilles d'air, pour la plongée sous-marine.....	NMB		
	30	---- -Conteneurs uniservices.....	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
73.12		Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité.			
7312.10		-Torons et câbles			
7312.10.10		-- -Câbles devant être utilisés dans les opérations de pêche commerciale		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Avec accessoires.....	KGM		
	90	---- -Autres.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7312.10.20		<p>-- Pour l'escalade ou l'alpinisme;</p> <p>Câble toronné galvanisé, de qualité commerciale, sec, non lubrifié, rotation à gauche, câblage parallèle, d'un diamètre de 1,6 mm, construction 1x19, devant servir à la fabrication de groupes de freins pour bicyclettes;</p> <p>Câbles des types utilisés comme courroies de transmission, coupés de longueur, munis de parties terminales, devant être utilisés avec draglines marcheuses fonctionnant à l'électricité dans l'exploitation minière à ciel ouvert;</p> <p>Câbles galvanisés, devant servir à la fabrication de courroies transporteuses déjà coupées de longueur;</p> <p>Torons munis de segments de diamants devant servir dans les machines pour tailler la pierre;</p> <p>Torons en aciers alliés ou non alliés, d'un diamètre n'excédant pas 5 mm, devant servir à la fabrication de pneumatiques</p>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>Torons munis de segments de diamants devant servir dans les machines pour tailler la pierre</i>	KGM		
	20	---- <i>Câbles des types utilisés comme courroies de transmission, coupés de longueur, munis de parties terminales, devant être utilisés avec draglines marcheuses fonctionnant à l'électricité dans l'exploitation minière à ciel ouvert</i>	KGM		
	30	---- Pour l'escalade ou l'alpinisme; câbles galvanisés, devant servir à la fabrication de courroies transporteuses déjà coupées de longueur; torons en aciers alliés ou non alliés, d'un diamètre n'excédant pas 5 mm, devant servir à la fabrication de pneumatiques	KGM		
	40	---- <i>Câble toronné galvanisé, de qualité commerciale, sec, non lubrifié, rotation à gauche, câblage parallèle, d'un diamètre de 1,6 mm, construction 1x19, devant servir à la fabrication de groupes de freins pour bicyclettes</i>	KGM		
7312.10.90		<p>-- Autres</p> <p>----<i>Torons, aciers alliés :</i></p> <p>11 ----<i>-D'un diamètre n'excédant pas 5 mm, avec accessoires</i></p> <p>12 ----<i>-D'un diamètre n'excédant pas 5 mm, sans accessoires</i></p> <p>13 ----<i>-D'un diamètre excédant 5 mm, avec accessoires</i></p> <p>14 ----<i>-D'un diamètre excédant 5 mm, sans accessoires</i></p> <p>----<i>Torons, acier non alliés, pour renforcer ou précontraindre le ciment :</i></p> <p>21 ----<i>-D'un diamètre n'excédant pas 5 mm, avec accessoires</i></p> <p>22 ----<i>-D'un diamètre n'excédant pas 5 mm, sans accessoires</i></p> <p>23 ----<i>-D'un diamètre excédant 5 mm, avec accessoires</i></p> <p>24 ----<i>-D'un diamètre excédant 5 mm, sans accessoires</i></p> <p>----<i>Autres torons, acier non alliés :</i></p> <p>31 ----<i>-D'un diamètre n'excédant pas 5 mm, avec accessoires</i></p> <p>32 ----<i>-D'un diamètre n'excédant pas 5 mm, sans accessoires</i></p> <p>33 ----<i>-D'un diamètre excédant 5 mm, avec accessoires</i></p> <p>34 ----<i>-D'un diamètre excédant 5 mm, sans accessoires</i></p> <p>----<i>Câbles devant être utilisés dans l'exploitation forestière, y compris les transports des billes de la souche à la voie de glissement, au dépôt de billes ou au voiturier public ou autre, mais ne servant pas comme haubans ou pour freiner les billes descendant une pente, avec accessoires :</i></p> <p>41 ----<i>-D'un diamètre n'excédant pas 25 mm</i></p> <p>42 ----<i>-D'un diamètre excédant 25 mm, mais n'excédant pas 50 mm</i></p> <p>43 ----<i>-D'un diamètre excédant 50 mm</i></p>		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----Câbles devant être utilisés dans l'exploitation forestière, y compris les transports des billes de la souche à la voie de glissement, au dépôt de billes ou au voiturier public ou autre, mais ne servant pas comme haubans ou pour freiner les billes descendant une pente, sans accessoires :			
51		-----D'un diamètre n'excédant pas 25 mm.....	KGM		
52		-----D'un diamètre excédant 25 mm, mais n'excédant pas 50 mm.....	KGM		
53		-----D'un diamètre excédant 50 mm.....	KGM		
		-----Câbles des types utilisés comme courroies de transmission :			
61		-----Avec accessoires.....	KGM		
62		-----Sans accessoires.....	KGM		
		-----Autres câbles composés de huit brins ou moins, neufs :			
71		-----D'un diamètre n'excédant pas 25 mm, avec accessoires.....	KGM		
72		-----D'un diamètre n'excédant pas 25 mm, sans accessoires.....	KGM		
73		-----D'un diamètre excédant 25 mm mais n'excédant pas 50 mm, avec accessoires.....	KGM		
74		-----D'un diamètre excédant 25 mm mais n'excédant pas 50 mm, sans accessoires.....	KGM		
75		-----D'un diamètre excédant 50 mm, avec accessoires.....	KGM		
76		-----D'un diamètre excédant 50 mm, sans accessoires.....	KGM		
		-----Autres câbles composés de plus de huit brins, neufs :			
81		-----D'un diamètre n'excédant pas 25 mm, avec accessoires.....	KGM		
82		-----D'un diamètre n'excédant pas 25 mm, sans accessoires.....	KGM		
83		-----D'un diamètre excédant 25 mm mais n'excédant pas 50 mm, avec accessoires.....	KGM		
84		-----D'un diamètre excédant 25 mm mais n'excédant pas 50 mm, sans accessoires.....	KGM		
85		-----D'un diamètre excédant 50 mm, avec accessoires.....	KGM		
86		-----D'un diamètre excédant 50 mm, sans accessoires.....	KGM		
90		-----Câbles, usagés.....	KGM		
7312.90		-Autres			
7312.90.10	00	--Élingues et articles similaires pour l'escalade ou l'alpinisme	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7312.90.90		---Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Élingues.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
7313.00		Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures.			
7313.00.10		---Ronces artificielles		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Galvanisés.....	KGM		
	20	-----Non galvanisés.....	KGM		
7313.00.90	00	---Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
73.14		Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier.			
		-Toiles métalliques tissées :			
7314.12.00	00	-Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7314.14		--Autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables			
7314.14.10	00	--À armure unie ou sergée, de pas moins de 100 mailles, devant servir à la fabrication de produits canadiens	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7314.14.90	00	--Autres	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7314.19		--Autres			
7314.19.10	00	--Faites de câbles d'acier revêtus de laiton et de fils en nylon, devant servir à la fabrication de courroies transporteuses de longueur indéterminée; Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines; Nappes tramées pour pneumatiques	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7314.19.90		--Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Moustiquaire.....	KGM		
	20	----Utilisés comme courroies transporteuses déjà coupées de longueur....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
7314.20.00		-Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm ²		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Pour armature de béton.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
		-Autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre :			
7314.31.00		--Zingués		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	-Clôtures	KGM		
		-Grillages :			
	21	-Pour armature de béton	KGM		
	29	-Autres	KGM		
	30	-Treillis	KGM		
7314.39.00	--Autres			En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Clôtures	KGM		
		-Grillages :			
	21	-Pour armature de béton	KGM		
	29	-Autres	KGM		
	30	-Treillis	KGM		
		-Autres toiles métalliques, grillages et treillis :			
7314.41.00	--Zingués			En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Clôtures	KGM		
	20	-Grillages	KGM		
	30	-Treillis	KGM		
	40	-Toiles métalliques	KGM		
7314.42.00	--Recouverts de matières plastiques			En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Clôtures	KGM		
	20	-Grillages	KGM		
	30	-Treillis	KGM		
	40	-Toiles métalliques	KGM		
7314.49	--Autres				
7314.49.10	00	-Tricots simples à mailles cueillies, uniquement de fils de fibres en aciers inoxydables, devant être utilisés dans la fabrication de verre à vitre pour automobile	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7314.49.90	--Autres			En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Clôtures	KGM		
	20	-Grillages	KGM		
	30	-Treillis	KGM		
	40	-Toiles métalliques	KGM		
7314.50.00	00 -Tôles et bandes déployées		KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
73.15	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier.				
		-Chaînes à maillons articulés et leurs parties :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7315.11.00		--Chaînes à rouleaux		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Chaîne à galets de transporteur, convoyeur ou à barre latérale décalée, devant être utilisée dans l'exploration, la découverte, la mise en valeur, l'entretien, l'essai, l'épuisement ou la mise en exploration de puits d'huile ou de gaz naturel ou de gisements de potasse ou de sel gemme	KGM		
	----	-Autres :			
91	-----	-D'un modèle qui fonctionne sur ou avec des engrenages ou des pignons de Galle ou des roues à gorge radiales, munis de dents taillées à la machine.....	KGM		
92	-----	-Barre latérale décalée.....	KGM		
99	-----	-Autres.....	KGM		
7315.12		--Autres chaînes			
7315.12.10 00		--Chaînes devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---Autres :			
7315.12.91 00		----Chaîne silencieuse d'un modèle qui fonctionne sur ou avec des engrenages ou des pignons de Galle ou des roues à gorge radiales, munis de dents taillées à la machine	KGM	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7315.12.99		----Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
10	----	-À mailles amovibles.....	KGM		
20	----	-Chaîne silencieuse.....	KGM		
90	----	-Autres.....	KGM		
7315.19.00		--Parties		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-De chaîne à rouleaux ou chaîne silencieuse, chacune de ces chaînes devant être d'un modèle qui fonctionne sur ou avec des engrenages ou des pignons de Galle ou des roues à gorges radiales, munis de dents taillées à la machine.....	KGM		
90	----	-Autres.....	KGM		
7315.20.00 00		-Chaînes antidérapantes	KGM	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
		-Autres chaînes et chaînettes :			
7315.81		--Chaînes à maillons à états			
7315.81.10 00		--Chaînes devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7315.81.90	00	--Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
7315.82		--Autres chaînes, à maillons soudés			
7315.82.10	00	--Chaînes, produites d'une matière d'un diamètre de 28 mm ou plus, devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants; Chaîne d'acier à forte teneur en carbone de 6,35 mm, nuance 70, ou de 7,144 mm, nuance 80, devant servir à la fabrication de vide-ordures	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		--Autres :			
7315.82.91		---Produites d'une matière d'un diamètre de 28 mm ou plus		2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ---- -En fer ou en aciers non alliés	KGM		
		20 ---- -En aciers alliés	KGM		
7315.82.92		---Produites d'une matière d'un diamètre de moins de 28 mm		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
		10 ---- -En fer ou en aciers non alliés	KGM		
		20 ---- -En aciers alliés	KGM		
7315.89		--Autres			
7315.89.10	00	--Chaînes devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		--Autres :			
7315.89.91	00	---Produites d'une matière d'un diamètre de 28 mm ou plus	KGM	3 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7315.89.92		---Produites d'une matière d'un diamètre de moins de 28 mm		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
		10 ---- -Chaîne à grains ou à billes	KGM		
		20 ---- -À mailles plates	KGM		
		90 ---- -Autres	KGM		
7315.90		-Autres parties			
7315.90.10	00	--Pour l'escalade ou l'alpinisme; Maillons d'acier forgé et chaîne d'acier à forte teneur en carbone de 6,35 mm, nuance 70, ou de 7,144 mm, nuance 80, devant servir à la fabrication de vide-ordures	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		--Autres :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7315.90.91 00	- - -	-Mailles, produites d'une matière d'une diamètre de 28 mm ou plus	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7315.90.99 00	- - -	-Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
7316.00		Ancre, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier.			
7316.00.10 00	- -	-D'un poids de 18 kg ou plus	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7316.00.20 00	- -	-D'un poids de moins de 18 kg	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7317.00		Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre.			
7317.00.10	- - -	-Clous taillés; Pointes de Paris d'une longueur de 25 mm ou plus; Pointes de Paris pour toitures		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Clous taillés	KGM		
20	- - - -	-Pointes de Paris pour toitures	KGM		
	- - - -	-Pointes de Paris d'une longueur de 25 mm ou plus :			
91	- - - -	-À tige lisse	KGM		
92	- - - -	-À tige spiralée	KGM		
93	- - - -	-À tige filetée	KGM		
99	- - - -	-Autres	KGM		
7317.00.90	- - -	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Crampons	KGM		
20	- - - -	-Broches	KGM		
30	- - - -	-Clous et pointes de cordonniers	KGM		
40	- - - -	-Punaises	KGM		
90	- - - -	-Autres	KGM		
73.18		Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier.			
		-Articles filetés :			
7318.11.00 00	- -	-Tire-fond	KGM	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7318.12.00	00	--Autres vis à bois	KGM	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7318.13		--Crochets et pitons à pas de vis			
7318.13.10	00	---Pour l'escalade ou l'alpinisme	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7318.13.90	00	---Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7318.14.00	00	--Vis autotaraudeuses	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7318.15		--Autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles			
7318.15.10	00	---Pour l'escalade ou l'alpinisme; Devant servir à la fabrication de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques; Devant servir à la fabrication ou à la réparation de pianos ou orgues	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7318.15.90		---Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TAU : 5,5 % TNZ : 5,5 % TPG : 5 %
		----Vis à tête :			
11		-----D'un diamètre n'excédant pas 5 mm	KGM		
12		-----D'un diamètre excédant 5 mm	KGM		
		----Vis à machines :			
21		-----À rondelles	KGM		
29		-----Autres.....	KGM		
		----Autres vis :			
31		-----Pour murs secs	KGM		
32		-----À rondelles	KGM		
39		-----Autres.....	KGM		
		----Boulons :			
41		-----De carrosserie.....	KGM		
42		-----À six pans décollés	KGM		
43		-----De charrue	KGM		
44		-----Tire-fond.....	KGM		
45		-----Goujons.....	KGM		
49		-----Autres.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7318.16.00		- -Écrous		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TAU : 4 % TNZ : 4 % TPG : 5 %
		10 - - - - <i>-De blocage</i>	KGM		
		20 - - - - <i>-D'arrêts</i>	KGM		
		30 - - - - <i>-À oreilles</i>	KGM		
		90 - - - - <i>-Autres</i>	KGM		
7318.19.00	00	- -Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
		-Articles non filetés :			
7318.21.00	00	- -Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TAU : 4 % TNZ : 4 % TPG : 5 %
7318.22		- -Autres rondelles			
7318.22.10	00	- -Rondelles de sûreté devant servir à la fabrication de monocycles, de bicyclettes et de tricycles ou leurs roues	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7318.22.90	00	- - -Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TAU : 4 % TNZ : 4 % TPG : 5 %
7318.23.00		- -Rivets		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
		10 - - - - <i>-Pour aéronefs</i>	KGM		
		20 - - - - <i>-À tête plate</i>	KGM		
		90 - - - - <i>-Autres</i>	KGM		
7318.24.00	00	- -Goupilles, chevilles et clavettes	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7318.29		- -Autres			
7318.29.10	00	- -Devant servir à la fabrication ou à la réparation des moteurs ou des parties pour les bateaux de pêche commerciale	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7318.29.90	00	- - -Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
73.19		Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs.			
7319.20.00	00	-Épingles de sûreté	-	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
7319.30		-Autres épingles			
7319.30.10	00	- - -Spécialement destinées au marquage	-	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7319.30.90	00	- - -Autres	-	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
7319.90		-Autres			
7319.90.10	00	- - -Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder	-	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
7319.90.90	00	- - -Autres	-	7 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
73.20		Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier.			
7320.10.00		-Ressorts à lames et leurs lames		8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TAU : 2,5 % TNZ : 2,5 % TPG : 5 %
	10	- - - -Pour véhicules automobiles	KGM		
	90	- - - -Autres.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7320.20		-Ressorts en hélice			
7320.20.10 00	--	-Ressorts à matrice devant servir dans les machines-outils pour le travail des métaux	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7320.20.90	--	-Autres		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TAU : 0,5 % TNZ : 0,5 % TPG : 5 %
	10	---- -Pour meubles	KGM		
	20	---- -Pour véhicules automobiles	KGM		
	90	---- -Autres	KGM		
7320.90		-Autres			
7320.90.10 00	--	-Ressorts ayant la forme de disques devant servir dans les machines-outils pour le travail des métaux; Ressorts devant servir à la fabrication de flexibles pour les systèmes de freinage ou de direction de motocycles ou de véhicules tout-terrain	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7320.90.90	--	-Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	---- -Spiraux	KGM		
		---- -Autres :			
	91	---- -En fil métallique	KGM		
	99	---- -Autres	KGM		
73.21		Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier.			
		-Appareils de cuisson et chauffe-plats :			
7321.11		--À combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles			
7321.11.10 00	--	-Poêles ou cuisinières non portables (y compris ceux spécialement conçus pour usage sur les bateaux)	NMB	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7321.11.90	--	-Autres		8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	---- -Pour comptoirs	NMB		
	20	---- -Fours encastrés	NMB		
	30	---- -Grils de cuisson	NMB		
	40	---- -Poêles ou cuisinières portables	NMB		
	90	---- -Autres	NMB		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7321.12.00	00	- -À combustibles liquides	NMB	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7321.19		- -Autres, y compris les appareils à combustibles solides			
7321.19.10	00	- -Poêles ou cuisinières non portables (y compris ceux spécialement conçus pour usage sur les bateaux)	NMB	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7321.19.90	00	- -Autres	NMB	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
		-Autres appareils :			
7321.81.00	00	- -À combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7321.82.00	00	- -À combustibles liquides	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7321.89.00	00	- -Autres, y compris les appareils à combustibles solides	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7321.90		-Parties			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7321.90.10		-- Grilles (supports) de fonte, d'un poids n'excédant pas 3 kg, simplement moulées, coupées et meulées, devant servir à la fabrication de grilles finies pour poêles ou cuisinières non portables non industrielles, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles; Pour appareils, à l'exclusion des appareils de cuisson et chauffe-plats; Pour appareils de cuisson et chauffe-plats à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles, à l'exclusion des poêles ou cuisinières non portables (y compris ceux spécialement conçus pour usage sur bateaux)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Pour appareils, à l'exclusion des appareils de cuisson et chauffe-plats.</i>	-		
		---- <i>-Pour appareils de cuisson et chauffe-plats à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles, à l'exclusion des poêles ou cuisinières non portables (y compris ceux spécialement conçus pour usage sur bateaux) :</i>			
	21	---- <i>-Poêles ou cuisinières portables.....</i>	-		
	29	---- <i>-Autres.....</i>	-		
	30	---- <i>-Grilles (supports) de fonte, d'un poids n'excédant pas 3 kg, simplement moulées, coupées et meulées, devant servir à la fabrication de grilles finies pour poêles ou cuisinières non portables non industrielles, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles.....</i>	-		
		-- <i>-Pour poêles ou cuisinières non portable (y compris ceux spécialement conçus pour usage sur les bateaux), à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles :</i>			
7321.90.21	00	---- Chambres à cuisson	-	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7321.90.22	00	---- Panneaux de face supérieure	-	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7321.90.23	00	---- Assemblages de porte, incluant au moins deux des éléments suivants : panneau intérieur, panneau extérieur, vitre, isolation	-	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7321.90.24	00	---- Veilleuses de four, brûleurs supérieurs à l'exception des brûleurs en fonte, brûleurs de four et tubulures d'allumage, devant servir à la fabrication des cuisinières	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7321.90.29	00	---- Autres	-	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7321.90.90	00	---- Autres	-	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
73.22		Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier.			
		-Radiateurs et leurs parties :			
7322.11.00	00	-En fonte	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7322.19.00	00	-Autres	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7322.90		-Autres			
7322.90.10		-- Pour le chauffage des bâtiments		7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	---- -Chauffeurs à eau ou à vapeur et leurs parties	NMB		
		---- -Brûleurs à air chaud et leurs parties :			
	21	---- -À gaz	NMB		
	22	---- -À l'huile.....	NMB		
	28	---- -Autres.....	NMB		
	29	---- -Parties.....	-		
		---- -Autres :			
	91	---- -Radiateurs autonomes au gaz, y compris les parties.....	NMB		
	99	---- -Autres, y compris les parties.....	NMB		
7322.90.20	00	---Générateurs d'air chaud industriels; Réchauffeurs d'aiguilles et têtes de détection (type à air chaud et huile), dégivrateurs de voie horizontale, pour chemin de fer	NMB	7,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7322.90.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Aérothermes et leurs parties pour vergers	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
73.23		Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier.			
7323.10.00		-Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	10	---- -Paille d'acier imprégnée de savon.....	KGM		
	90	---- -Autres.....	KGM		
		-Autres :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7323.91.00	00	-En fonte, non émaillés	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7323.92.00	00	-En fonte, émaillés	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7323.93.00		-En aciers inoxydables		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	----Ustensiles de cuisines.....	NMB		
	20	----Plateaux	NMB		
	30	----Bols à mélanger	NMB		
	40	----Boîtes à pain, jeux de boîtes ou pots à biscuits	NMB		
	90	----Autres.....	NMB		
7323.94.00		-En fer ou en acier, émaillés		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	----Ustensiles de cuisine.....	NMB		
	20	----Plateaux	NMB		
	30	----Boîtes à pain, jeux de boîtes ou pots à biscuits	NMB		
	80	----Autres paniers et boîtes de ménage ou d'économie domestique.....	NMB		
		----Autres :			
	91	-----Sujet au droit de douane basé sur le droit d'accise.....	NMB		
	99	-----Autres.....	NMB		
7323.99.00	00	-Autres	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
73.24		Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier.			
7324.10.00		-Éviers et lavabos en aciers inoxydables		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
		----Éviers :			
	11	-----De cuisine	NMB		
	19	-----Autres.....	NMB		
		----Lavabos :			
	21	-----Portables	NMB		
	29	-----Autres.....	NMB		
		-Baignoires :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7324.21.00	00	-En fonte, même émaillées	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7324.29		--Autres			
7324.29.10	00	--Estampages et assemblages de ceux-ci, devant servir à la fabrication de baignoires	NMB	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7324.29.90		--Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	---- <i>-En aciers inoxydables</i>	NMB		
	20	---- <i>-En acier émaillé porcelaine</i>	NMB		
	90	---- <i>-Autres</i>	NMB		
7324.90.00		-Autres, y compris les parties		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
		---- <i>-Éviers :</i>			
	11	---- <i>-De cuisine, en fonte émaillé porcelaine</i>	NMB		
	12	---- <i>-De cuisine, en acier émaillé porcelaine</i>	NMB		
	19	---- <i>-Autres</i>	NMB		
		---- <i>-Lavabos :</i>			
	21	---- <i>-En fonte émaillé</i>	NMB		
	29	---- <i>-Autres</i>	NMB		
		---- <i>-Réservoirs de chasse :</i>			
	31	---- <i>-En aciers inoxydables</i>	NMB		
	39	---- <i>-Autres</i>	NMB		
	40	---- <i>-Bidets et urinoirs</i>	NMB		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	---- <i>-Cabines de douches</i>	-		
	92	---- <i>-Bassines de lit en aciers inoxydables</i>	-		
	99	---- <i>-Autres</i>	-		
73.25		Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier.			
7325.10.00		-En fonte non malléable		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	---- <i>-Non ouvrés</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
		-Autres :			
7325.91		--Boulets et articles similaires pour broyeurs			
7325.91.10	00	--D'acier, d'un diamètre n'excédant pas 9,5 mm, pour le lustrage	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7325.91.90		--Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	---- <i>-En fonte</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
7325.99		--Autres			
7325.99.10 00		--Ce qui suit, devant être utilisés dans l'exploration, la découverte, la mise en valeur, l'entretien, l'essai, l'épuisement ou la mise en exploration de puits d'huile ou de gaz naturel ou de gisements de potasse ou de sel gemme : Têtes de tubage à brides; Têtes de tubage taraudées en surface, d'un diamètre extérieur excédant 273 mm, ou conçues pour subir des pressions de service excédant 14 MPa E.P.G. (eau, pétrole, gaz)	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		--Autres :			
7325.99.91 00		---Bruts	KGM	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7325.99.99 00		---Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
73.26		Autres ouvrages en fer ou en acier.			
		-Forgés ou estampés mais non autrement travaillés :			
7326.11.00		--Boulets et articles similaires pour broyeurs		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-D'acier, d'un diamètre n'excédant pas 9,5 mm, pour le polissage</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
7326.19		--Autres			
7326.19.10 00		--Têtes de colonne de têtes de puits, à brides, et raccords double-bride de têtes de tubage, brutes, devant servir à la fabrication des têtes de colonne de puits ou de raccords double-bride de têtes de tubage, conçues pour subir des pressions de service excédant 14 MPa E.P.G. (eau, pétrole, gaz), devant être utilisées dans l'exploration, la découverte, la mise en valeur, l'entretien, l'essai, l'épuisement ou la mise en exploitation des puits d'huile ou de gaz naturel; Porte-mèche devant servir à la fabrication de chandelles	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7326.19.90		--Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
		---- <i>-Estampes forgées :</i>			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	11	----- <i>-En acier au carbone</i>	KGM		
	19	----- <i>-Autres</i>	KGM		
		----- <i>-Autres pièces forgées :</i>			
	21	----- <i>-En acier à outils au carbone</i>	KGM		
	22	----- <i>-En acier coupe rapide</i>	KGM		
	23	----- <i>-En acier de moulage</i>	KGM		
	24	----- <i>-En aciers alliés à outils</i>	KGM		
	29	----- <i>-Autres</i>	KGM		
	30	----- <i>-Estampages</i>	KGM		
7326.20.00		-Ouvrages en fils de fer ou d'acier		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	----- <i>-Lanières pour courroies</i>	-		
		----- <i>-Cages :</i>			
	21	----- <i>-D'oiseaux</i>	-		
	29	----- <i>-Autres</i>	-		
	30	----- <i>-Sangles en fibres d'acier</i>	-		
	90	----- <i>-Autres</i>	-		
7326.90		-Autres			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7326.90.10		<p>--Raccords pour les tiges de pompage ou les tiges polies pour les pompes conçues pour la production du pétrole;</p> <p>Outils de repêchage et leurs parties devant être utilisés dans les travaux d'exploration, de découverte, de mise en valeur, d'entretien, d'essai, d'épuisement ou de mise en exploitation de puits de pétrole et de gaz naturel ou pour les machines de forage devant être utilisées dans les travaux d'exploration, de découverte, de mise en valeur ou de mise en exploitation des gisements de potasse ou de sel gemme;</p> <p>Pour l'escalade ou l'alpinisme;</p> <p>Pour assurer l'ouverture des chalutes et émerillons, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques;</p> <p>Devant servir à la fabrication de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques;</p> <p>Devant servir à la fabrication des voitures de lutte contre l'incendie;</p> <p>Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la récupération ou la production de pétrole brut à partir de schistes, de sables pétrolifères ou de sables bitumineux;</p> <p>Devant servir à la fabrication ou à la réparation des moteurs ou de leurs parties pour les bateaux de pêche commerciale;</p> <p>Crochets de chaîne à manille et crochets fermés d'acier forgé devant servir à la fabrication de vide-ordures;</p> <p>Anneaux d'identification pour oiseaux migrateurs;</p> <p>Têtes de puits sans cavité et leurs parties;</p> <p>Conteneurs réutilisables, spécialement conçus pour le transport des éléments de véhicules automobiles qui sont en franchise des droits de douanes, présentés avec les marchandises qu'ils contiennent;</p> <p>Colliers de serrage de selle et étriers de câble devant servir à la fabrication des monocycles, des bicyclettes ou des tricycles;</p> <p>Têtes semi-elliptiques, d'un diamètre extérieur de 609,6 mm ou 762 mm, répondant à la spécification ASTM A455, devant servir dans des réservoirs de compresseurs d'air;</p> <p>Porte-mousquetons d'acier forgé, plaqués de zinc, de 12,5 cm à 23 cm de longuer, devant servir à la fabrication de vide-ordures et de palans pour vide-ordures;</p> <p>Carcans en aciers pour cantonner plusieurs animaux de ferme dans un parc;</p> <p>Ce qui suit, devant être utilisés dans l'exploration, la découverte, la mise en valeur, l'entretien, l'essai, l'épuisement ou l'exploration de puits d'huile ou de gaz naturel ou des gisements de potasse ou de sel gemme:</p> <p>Têtes de tubage à brides;</p> <p>Têtes de tubage taraudées, pour le tubage taraudées en surface d'un diamètre extérieur excédant 273 mm, ou conçus pour subir des pressions de service excédant 14 MPa E.P.G. (eau, pétrole, gaz);</p> <p>Packers de puits et leurs parties;</p> <p>Devant être utilisés pour la préparation, l'emmagasinage ou l'insémination de la semence animale;</p> <p>Chenilles devant servir à la fabrication des chargeuses à direction différentielle;</p> <p>Masques d'évaporation sous vide, en aciers inoxydables, à morsure avant de 90 % et une morsure arrière de 10 %, pour la production des photocellules;</p> <p>Porte-mèche devant servir à la fabrication de chandelles</p>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - -Carcans en aciers pour cantonner plusieurs animaux de ferme dans un parc			-
		20 - - - -Anneaux d'identification pour oiseaux migrateurs			-

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
30	----	-Ce qui suit, devant être utilisé dans l'exploration, la découverte, la mise en valeur, l'entretien, l'essai, l'épuisement ou l'exploration de puits d'huile ou de gaz naturel ou des gisements de potasse ou de sel gemme : Têtes de tubages à brides; têtes de tubage taraudées en surface d'un diamètre extérieur excédant 273 mm, ou conçues pour subir des pressions de service excédant 14 MPa E.P.G. (eau, pétrole, gaz); Packers et leurs parties.....	-		
40	----	-Têtes de puits sans cavité et leurs parties	-		
50	----	-Raccords pour les tiges de pompage ou les tiges polies pour les pompes conçues pour la production du pétrole	-		
60	----	-Masques d'évaporation sous vide, en aciers inoxydables, à morsure avant de 90 % et une morsure arrière de 10 %, pour la production de photocellules	-		
70	----	-Têtes semi-elliptiques, d'un diamètre extérieur de 609,6 mm ou 762 mm, répondant à la spécification ASTM A455, devant servir dans des réservoirs de compresseurs d'air.....	-		
80	----	-Chenilles devant servir à la fabrication des chargeuses à direction différentielle	-		
90	----	-Autres	-		
7326.90.90	---	-Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
10	----	-Articles étamés.....	-		
	----	-Autres, matériel de manutention des matériaux :			
21	----	-Crémaillère.....	-		
22	----	-Palettes	-		
23	----	-Bacs	-		
24	----	-Caisses et trémies.....	-		
29	----	-Autres.....	-		
	----	-Autres, matériel de sécurité ou de lutte contre des incendies :			
31	----	-Échelles.....	-		
39	----	-Autres.....	-		
40	----	-Cercueils ou bières.....	NMB		
	----	-Autres :			
91	----	-Formes pour rouleaux à peindre	-		
92	----	-Étriers de suspension et supports similaires pour tubes et tuyaux	-		
93	----	-Contenants des types généralement transportés par une personne, dans ses poches de vêtements ou dans son sac à main.....	-		
99	----	-Autres.....	-		